

COMMUNE D'UVERNET-FOURS

Station de Pra-Loup

ALPES DE HAUTE PROVENCE

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique préalable à la demande de permis de construire de remontée mécanique et permis d'aménager pour le reprofilage des pistes de ski sur la commune d'Uvernet-Fours.

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté municipal N°21/2013 en date du 23 mai 2013, sur le territoire de la commune d'Uvernet-Fours, à une enquête publique portant sur le permis de construire de la remontée mécanique et le permis d'aménager pour le reprofilage de piste de ski sur le domaine skiable de Pra-Loup.

Cette enquête se déroulera pendant 30 jours consécutifs :

- Du 17 juin 2013 au 17 juillet 2013

Le dossier définissant les caractéristiques de l'opération, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale (consultables sur le site Internet de la DREAL PACA à la rubrique autorité environnementale) ainsi que le registre d'enquête, seront déposés en mairie d'Uvernet-Fours pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse :

- En prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie à savoir du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 h à 17 h
- Consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à monsieur le Commissaire Enquêteur, à la Mairie d'Uvernet Fours le Village 04400 Uvernet-Fours

Monsieur Alain JAUME, agriculteur à la retraite, est désigné comme commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique, recevra en personne, les observations du public à la mairie d'Uvernet-Fours :

- Le lundi 17 juin 2013 de 9 h à 12 h
- Le lundi 24 juin 2013 de 14 h à 17 h
- Le lundi 8 juillet 2013 de 9 h à 12 h
- Le mercredi 17 juillet 2013 de 14 h à 17 h

Monsieur Bruno DELAHODDE, ingénieur professionnel de France-Expert près de la Cour d'Appel de Grenoble, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Uvernet-Fours, ainsi qu'au Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-Loup, toute personne qui en exprimera le souhait pourra demander la communication de ses conclusions à la mairie d'Uvernet-Fours.

Uvernet le 23 mai 2013-

Le Maire

Bruno VAGINAY

